

Madame la préfète
Préfecture du Bas-Rhin
5 place de la République
67073 STRASBOURG

A Strasbourg, le 3 août 2023

Nos Réf : 23.043-DIR-SNL

Envoi par courriel : frederic.aprile@bas-rhin.gouv.fr ; jean-christophe.notter@bas-rhin.gouv.fr ;
carine.lanoix@bas-rhin.gouv.fr

Objet : Demande modificative de dérogation aux dispositions de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Madame la préfète,

Nous vous avons adressé le 23 juin 2023 une demande de dérogation aux dispositions de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 à laquelle nous avons jugé utile, pour l'appréciation de vos services, d'apporter des compléments d'informations techniques, financiers et environnementaux sur les raisons qui nous ont conduits à faire cette demande. Cette demande est également actualisée suite à la délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2023.

Nous vous faisons parvenir par la présente un nouveau dossier de demande de dérogation en version 2 concernant les dispositions de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération des déchets. Cette demande modificative annule et remplace la version transmise le 23 juin 2023.

Nous demeurons naturellement à votre entière disposition pour échanger avec vos services sur ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la préfète, nos respectueuses salutations.

Thomas MERCK
Directeur des Opérations
Industrielles

P.O. Maxime GERNAWA Z
